

A R R E T E

Inventaire des Sites

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la Commission départementale des Monuments naturels et des sites dans sa séance du 15 Mars 1944

ARRETE :

Article premier

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général "l'Aiguille" et l'entrée des grands Goulets soit le verrou rocheux et boisé formé à l'Est du hameau de Bréduire par l'étranglement de la Bourne entre la montagne du plateau de Méandre et celle de Bois-Barbu, sur une profondeur de 100 mètres en deça et au delà de l'Aiguille et de part et d'autre de la Bourne.

Délimitation du site:

Au Nord - la droite partant depuis l'angle Ouest de la parcelle B 406 à l'angle Nord-Ouest de la parcelle B 394

A l'Est - La limite de la parcelle B 406

Au Sud - le chemin de Villard de Lans à Bréduire le Sud des parcelles 397.B. G.767. G.766. G.758.757.756.

A l'Ouest - La limite Ouest des parcelles G 756. B390.394.

Parcelles visées:

Section B - 390.a 397.403.404.406.

Section G - 756 à 758.756.767.

Propriétaires:

Section B:

MAGNAT Marius, fabricant de chaux à Villard de Lans (Isère).....390p. à 395.

PHILIBERT Régis, Julien, La Martinière par
Villard de Lans (Isère).....390p.
POUTEIL NOBLE Paul, Denis au Pont Neuf
par Villard de Lans (Isère).....406.
REPELLIN Jules, Joseph Séraphin à
Villard de Lans (Isère).....396.397.403.
404.

SECTION G

REPELLIN Marcel fils, scierie de Bréduire à
Villard de Lans.....767p.
REPELLIN Jules, Joseph Séraphin à Villard
de Lans (Isère).....756 à 758.766.
767p.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département
pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune
de Villard de Lans (Isère) et aux propriétaires intéressés
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de
son exécution.

Paris, le

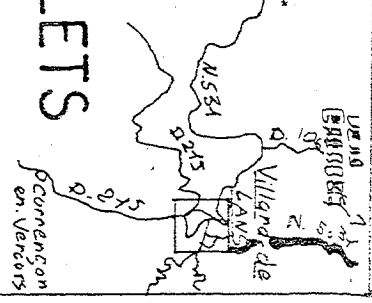
3 OCTO 1911
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS

J. Pouchet

VILLARS DE LANS

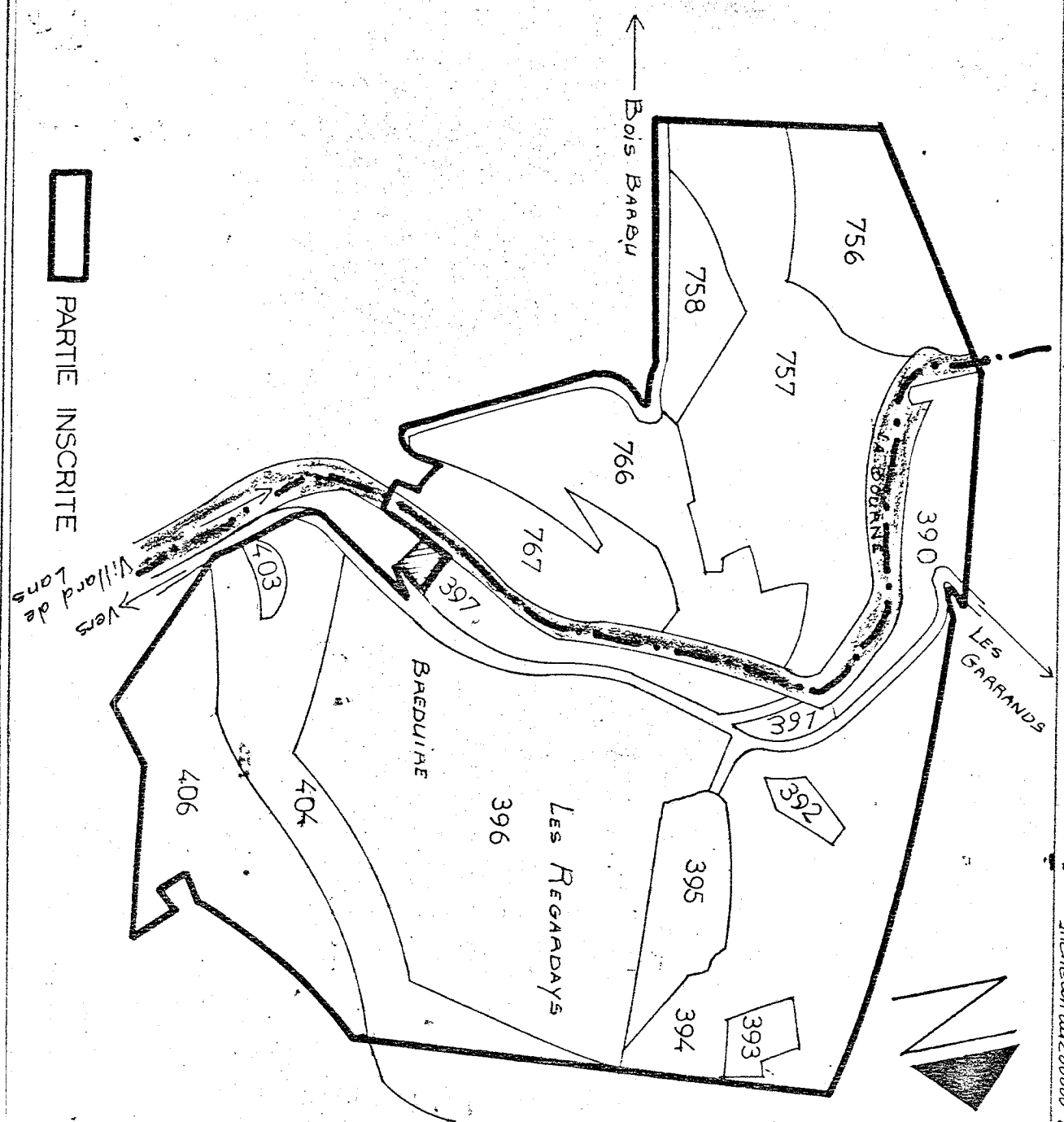
ARRONDI: GRENOBLE
CHEFLIEU DE CANTON.

L'AIGUILLE ET L'ENTREE DES GOULETS



Plateau de Méaudre ?

Michelin au 200000 N° 77 pl. 4



Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général "l'Aiguille" et l'entrée des grands Goulets soit le verrou rocheux et boisé formé à l'est du hameau de Bréduire par l'entrelèvement de la Bourne entre la montagne du plateau de Méaudre et celle du Bois-Barbu, sur une profondeur de 100m en deça et au delà de l'Aiguille et de part et d'autre de la Bourne.

Délimitation du site:

- Au nord- La droite partant depuis l'angle Ouest de la parcelle B 406 à l'angle Nord-Ouest de la parcelle B394
 - A l'est- La limite de la parcelle B406
 - Au Sud- le chemin de Villard de Lans à Bréduire le Sud des parcelles 397 B G 767. G766 . G758. 757 756
 - A l'Ouest- la limite Ouest des parcelles G756. B390.394.
- Parcelles visées:
- Section H- 390 à 397. 403. 404. 406
 - Section G- 756 à 758.766.767.

(Arrêté du 3 Octobre 1944.)